



ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

RATP

Question écrite n° 10443

Texte de la question

M. Claude Dhinnin appelle l'attention de M. le ministre de l'équipement, des transports et du tourisme sur les difficultés croissantes rencontrées par les usagers du métro. Il apparaît, en effet, que la suppression des poinçonneurs n'a pas, tant s'en faut, amélioré la qualité du service : diminution de la convivialité, accroissement de la délinquance et de la fraude. Dans cette perspective, il lui demande s'il ne lui semble pas opportun de réaliser, au moins à titre expérimental sur une grande station telle la Gare du Nord, une expérience de rétablissement des contrôles manuels. Il serait alors possible d'apprécier effectivement l'amélioration de la qualité du service par la convivialité et la diminution effective de la délinquance et de la fraude. De surcroît, il conviendrait alors de prendre en compte, par cette création d'emplois, la réduction des dépenses de l'État à l'égard de l'indemnisation du chômage. Il lui demande s'il ne lui semble pas opportun de réaliser une telle expérimentation, alors même que la RATP annonce maintenant, à grand renfort de publicité, la création d'emplois pour améliorer la sécurité et la convivialité et faciliter la circulation des usagers.

Texte de la réponse

Le rétablissement de la fonction de poinçonneur à la RATP peut difficilement être envisagé, non seulement parce qu'une mesure qui nécessiterait l'embauche de plusieurs milliers d'agents ne manquerait pas d'entraîner, pour les usagers, une forte augmentation des tarifs et, pour la collectivité, un accroissement des contributions publiques, mais encore parce qu'elle ralentirait les flux de voyageurs. Le poinçonnage manuel des titres de transport demandant beaucoup plus de temps que la lecture automatique des coupons magnétiques, des files d'attente se créeraient comme celles qui naguère, s'étiraient parfois jusqu'à la voie publique dans les stations les plus fréquentées. De plus, en raison de l'extension du réseau et de l'existence de très nombreux titres de transport, l'examen du billet par un agent demanderait beaucoup plus de temps qu'il y a vingt-cinq ans, lorsque n'existait qu'un éventail limité de titres. Ces arguments paraissent confirmés par la disparition quasi-totale des emplois de poinçonneurs sur tous les réseaux de métro du monde, y compris celui de Tokyo, où le remplacement des agents par des systèmes de péage est engagé. Dans ces conditions, l'amélioration de la qualité de service offert aux usagers ne peut être obtenue qu'en étoffant le nombre des agents en contact avec le public, chargés d'une mission d'accueil, d'information et de sécurisation. Sur les 700 nouveaux emplois annoncés par le Gouvernement, un certain nombre sera précisément consacré à cet objectif.

Données clés

Auteur : [M. Dhinnin Claude](#)

Circonscription : - RPR

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 10443

Rubrique : Transports urbains

Ministère interrogé : équipement, transports et tourisme

Ministère attributaire : équipement, transports et tourisme

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 24 janvier 1994, page 327

Réponse publiée le : 18 avril 1994, page 1936